

UN LIBRARY,

DEC 13 1974



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

A/C.5/1659

11 décembre 1974

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-neuvième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 73 et 26 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1974-1975

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
publié sous la cote A/L.747

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur

1. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/L.747, l'Assemblée générale :

- a) Approuverait la convocation à Genève de la troisième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer du 17 mars au 10 mai 1975;
- b) Autoriserait la Conférence à inclure l'arabe comme langue officielle et langue de travail;
- c) Prendrait acte de la décision de la Conférence d'accepter l'invitation que lui a faite le Gouvernement vénézuélien de se réunir à Caracas à une date appropriée afin de signer l'Acte final et les instruments connexes adoptés par la Conférence et autoriserait le Secrétaire général à prendre les dispositions voulues à cette fin.

2. Aucun crédit n'était prévu dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975 pour la convocation de sessions de la Conférence en 1975. Les prévisions de dépenses présentées ci-dessous ont été établies compte tenu de l'expérience acquise à la deuxième session de la Conférence qui s'est tenue à Caracas du mois de juin au mois d'août 1974, et de l'état d'avancement des travaux à la fin de cette session. Pour établir les présentes prévisions de dépenses, le Secrétaire général a tenu compte, dans toute la mesure du possible, de la contribution que le personnel permanent pourra apporter pour assurer le service de la Conférence.

74-35351

/...

6p.

3. Les prévisions de dépenses établies par le Secrétaire général pour la troisième session de la Conférence concernant la fourniture des services suivants :

- Interprétation pour 12 séances par jour, dont 6 au maximum seraient tenues simultanément; il est présumé que sur ces 12 séances, 8 au maximum (4 simultanément) nécessiteraient des services d'interprétation dans toutes les langues de la Conférence, et que 4 séances par jour (deux simultanément) ne nécessiteraient qu'un service plus restreint;
- Etablissement de comptes rendus analytiques pour 6 séances par jour;
- Etablissement, pendant la session, de 2 000 pages de documentation autre que les comptes rendus analytiques;
- Addition aux effectifs du Service de l'information de Genève de trois fonctionnaires de l'information, dont deux seraient détachés du Siège en raison de leur connaissance des travaux à Caracas.

Il est prévu d'établir des comptes rendus analytiques pour six séances par jour, compte tenu du fait que de tels comptes rendus doivent être établis pour les séances plénières, les séances officielles des trois grandes commissions et le Bureau. On présume, en se fondant sur l'expérience acquise à Caracas, qu'il ne se réunirait jamais plus de trois de ces organes simultanément.

4. On compte que 300 pages de documentation devront être établies avant la session. Les crédits nécessaires pour l'impression des actes de la troisième session de la Conférence sont prévus de la même façon qu'à l'occasion de ses première et deuxième sessions.

5. Sur la base des hypothèses ci-dessus et conformément aux articles 56 à 58 du règlement intérieur de la Conférence, relatifs aux langues et aux comptes rendus des séances, le coût de la troisième session de la Conférence à Genève est estimé à 2 159 000 dollars. Sur ce total, 43 000 dollars ont trait à la documentation qui sera établie avant la session, 1 632 000 dollars aux dépenses découlant de la session proprement dite et 484 000 dollars à l'établissement et à l'impression des actes de la Conférence. On trouvera ci-dessous une ventilation détaillée des dépenses prévues :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
a) <u>Documentation à établir avant la session</u> (environ 300 pages)		
i) Traduction et dactylographie	24 000	
ii) Reproduction	<u>19 000</u>	43 000

/...

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
b) <u>Interprétation</u>		
i) Personnel temporaire (53 interprètes)	317 900	
ii) Frais de voyage et indemnités de subsistance de 12 interprètes qui seront détachés du Siège	<u>36 800</u>	354 700
c) <u>Comptes rendus analytiques (environ 3 800 pages)</u>		
i) Personnel temporaire (54 traducteurs-rédacteurs; 12 réviseurs; 54 sténo-dactylographes; 21 commis chargés de la reproduction des documents; 6 commis chargés de la distribution des documents)	464 400	
ii) Frais de voyage et indemnités de subsistance de 18 traducteurs, 5 réviseurs et 14 calligraphes qui seront détachés du Siège	<u>108 000</u>	572 400
d) <u>Documentation établie en cours de session (environ 2 000 pages)</u>		
i) Personnel temporaire (26 traducteurs; 13 réviseurs; 34 sténo-dactylographes; 14 commis chargés de la reproduction des documents; 12 commis chargés de la distribution des documents)	294 800	
ii) Frais de voyage et indemnités de subsistance de 14 traducteurs, 7 réviseurs et 11 calligraphes qui seront détachés du Siège	<u>98 000</u>	392 800
e) <u>Personnel d'appui</u>		
i) Personnel du Siège : Frais de voyage et indemnités de subsistance de 32 fonctionnaires des services organiques et de 13 agents des services généraux, au maximum	130 000	
ii) Personnel temporaire devant être recruté à Genève (9 secrétaires; commis aux références, préposés aux salles de conférences, commis aux documents, techniciens, huissiers et plantons)	<u>90 200</u>	220 200

/...

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
f) <u>Service de l'information</u>		
i) Personnel temporaire : 2 fonctionnaires de l'information	6 800	
ii) Frais de voyage et indemnités de subsistance de deux fonctionnaires de l'information qui seront détachés du Siège	<u>5 600</u>	12 400
g) <u>Autres dépenses</u>		
i) Fournitures nécessaires pour la reproduction des comptes rendus analytiques et de la documentation établie en cours de session	33 500	
ii) Frais de transport de la documentation, télégrammes, autres types de communications et fournitures diverses	40 000	
iii) Frais de représentation	<u>6 000</u>	79 500
h) <u>Impression des actes de la Conférence</u> (environ 2 200 pages imprimées)		
i) Personnel temporaire pour l'édition, la préparation de copie et la correction des épreuves	47 000	
ii) Travaux contractuels d'imprimerie	<u>437 000</u>	<u>484 000</u>
Total		<u><u>2 159 000</u></u>

6. Si l'Assemblée décide, conformément au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/L.747, d'autoriser la Conférence à inclure l'arabe comme langue officielle et langue de travail de la Conférence, le Secrétaire général estime que pour la troisième session de la Conférence,

/...

à Genève, les dépenses supplémentaires se monteraient à environ 491 000 dollars se répartissant comme suit :

	<u>Dollars</u>
a) Documentation à établir avant la session : travaux contractuels de traduction et de dactylographie, plus reproduction	8 000
b) Interprétation : traitements, frais de voyage et indemnités de subsistance de 17 interprètes	145 000
c) Comptes rendus analytiques : traitements, frais de voyage et indemnités de subsistance de 12 traducteurs, 3 réviseurs et 14 dactylographes	169 000
d) Documentation établie en cours de session : traitements, frais de voyage et indemnités de subsistance de 8 traducteurs, 2 réviseurs et 8 dactylographes	90 000
e) Edition, préparation de copie et impression des actes	74 000
f) Dépenses diverses, y compris les frais de transport des fournitures, le matériel de bureau, etc.	5 000
	<u>491 000</u>

7. Le Secrétaire général présume que, au cas où l'Assemblée adopterait le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution, aux termes duquel il serait autorisé à prendre les dispositions voulues pour donner effet à la décision de la Conférence d'accepter l'invitation que lui a faite le Gouvernement vénézuélien de se réunir à Caracas à une date appropriée, le Gouvernement vénézuélien prendrait à sa charge, conformément à la résolution 2609 (XXIV) de l'Assemblée, les dépenses supplémentaires qu'entraînerait la réunion de la session finale à Caracas au lieu de Genève. Le Secrétaire général note qu'aucune date n'a été précisée dans le projet de résolution pour la réunion de cette session finale de la Conférence. Si elle doit se tenir en 1975 pour une période de trois semaines, on estime provisoirement que les dépenses totales qu'entraînerait la réunion de la session finale à Genève se chiffrent à environ 820 000 dollars, auxquels s'ajouteraient 143 000 dollars au cas où l'arabe serait inclus parmi les langues de la Conférence. Ces prévisions sont établies en partant des hypothèses suivantes :

/...

a) l'interprétation serait assurée pour six séances par jour, b) des comptes rendus analytiques devraient être établis pour deux séances par jour, c) la documentation établie avant la session compterait 500 pages et la documentation établie en cours de session 500 pages, d) les actes finals de la Conférence compteraient 1 100 pages imprimées, e) les dépenses à prévoir pour les frais de voyage du personnel des services organiques du Siège seraient réduites. Toutefois ces hypothèses peuvent être modifiées en fonction de l'évolution des travaux à la troisième session de la Conférence.

8. En résumé :

a) Si l'Assemblée adopte le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, il faudrait ouvrir des crédits additionnels de 2 146 600 dollars et 12 400 dollars (soit 2 159 000 dollars au total) aux chapitres 3 et 27 respectivement du budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975. Par suite du recrutement de personnel temporaire, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 555 000 dollars au chapitre 3<sup>4</sup> (Contributions du personnel), compensé par une augmentation de même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

b) En ce qui concerne le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution on peut se référer à la résolution 3190 (XXVIII), aux termes de laquelle l'Assemblée générale a décidé d'inclure l'arabe parmi les langues officielles et les langues de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, ainsi qu'aux dispositions financières connexes qu'elle a approuvées à sa 2206<sup>e</sup> séance plénière, le 18 décembre 1973. Etant donné que la résolution 3190 (XXVIII) s'applique à l'utilisation de l'arabe par l'Assemblée générale et ses grandes commissions seulement, si l'Assemblée adopte le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 491 000 dollars au chapitre 3 du budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975, pour la troisième session de la Conférence. Du fait de l'inclusion dans ce montant d'un crédit pour le recrutement de personnel temporaire il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 118 000 dollars au chapitre 3<sup>4</sup> (Contributions du personnel), compensé par une augmentation de même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

c) Si l'Assemblée adopte le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution il faudrait ouvrir un autre crédit additionnel estimé provisoirement à 820 000 dollars, ou à 963 000 dollars si l'arabe est inclus parmi les langues de la Conférence aux termes du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution. Toutefois, étant donné la nature hypothétique de ces prévisions, le Secrétaire général propose de soumettre au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dès que les dates et le calendrier de la session finale de la Conférence seront connus, des prévisions détaillées concernant toutes les dépenses supplémentaires qui devront être engagées du fait de l'adoption du paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution, ceci conformément aux dispositions de la résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice biennal 1974-1975.